

Réf: Dossier N° 143968

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « TIEGNON CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT » en abrégé « T.C.A »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot
3692, Ilot 324

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/08/2022, et enregistrés au CEPICI le 15/09/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TIEGNON CONSTRUCTION ET
AMENAGEMENT » en abrégé « T.C.A »

Objet : CONSTRUCTION BÂTIMENT,
TOUT TRAVAUX BÂTIMENT,
DIVERSES PRESTATIONS, Et pour la réalisation de l'
objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot
3692, Ilot 324

Dirigeant(s) : M KANHAN TIEGNON SERGE MARTIAL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-08749 du 27/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°43872/GTCA/RC/2022 du 27/09/2022

